

THÉORIE MICROÉCONOMIQUE IV

ECO 6522

Professeurs: Gamal Atallah et Roland Pongou

Automne 2020

PLAN DE COURS

Horaire du cours :	Mercredi 8h30 – 11h30
Format :	En ligne
Disponibilité des professeurs:	Mercredi 10h00–11h00 ou sur rendez-vous (Zoom) (Pongou) Mardi 14h30–15h30 (Microsoft Teams) (Atallah)
Courriels:	rpongou@uOttawa.ca ; gatallah@uottawa.ca

DESCRIPTION OFFICIELLE DU COURS

La théorie microéconomique, incluant des thèmes tels que la maximisation de l'utilité et les choix individuels, le processus décisionnel en présence d'incertitude, la théorie du producteur (technologie, coûts, et maximisation du profit), structures de marché (concurrence, monopole, et oligopole), équilibre général, et l'économie de l'information.

OBJECTIFS DU COURS

Ce cours est obligatoire pour les étudiants de Maîtrise en économie. Il conduira à l'acquisition d'outils indispensables à l'analyse des problèmes d'allocation de ressources et de prise de décision. Le cours a aussi pour but d'aider les étudiants à adopter une démarche méthodologique et rigoureuse dans l'appréhension et la résolution des problèmes rencontrés le plus souvent dans les champs spécialisés de l'économie et dans les sciences sociales en général.

MATERIEL

Le livre requis pour ce cours est :

Hal R. Varian, *Analyse Microéconomique*, Troisième édition, 2008, De Boeck.

Le cours est doté d'un site web sur Campus Virtuel. Du matériel supplémentaire sera affiché sur ce site.

ORGANISATION DU COURS

Le cours est donné en ligne via des vidéos préenregistrées.

Les vidéos seront disponibles dans Brightspace le jour de chaque classe, et resteront disponibles jusqu'à la fin du trimestre. Vous pouvez choisir la date et l'heure à laquelle vous souhaitez visionner une vidéo, une fois qu'elle est disponible. Ce ne sont PAS des séances en direct.

Il est obligatoire de visionner toutes les vidéos avant l'examen pertinent pour ces vidéos.

Les exercices de fin de chapitre sont très importants.

Ce cours est divisé en deux parties:

Partie 1 - Professeur Atallah - 10 septembre au 22 octobre

Les chapitres couverts dans cette partie sont les suivants (cela pourrait changer):

- Ch. 7 La maximisation de l'utilité
- Ch. 8 Le choix
- Ch. 11 L'incertitude
- Ch. 16 L'oligopole
- Ch. 25 L'information
- Ch. 17 L'échange

L'examen de mi-session couvrira uniquement les chapitres traités dans cette partie.

Vous pouvez poser des questions au professeur Atallah pendant ses heures de bureau sur Microsoft Teams (les mardis de 14h30 à 15h30). Le lien sera dans Brightspace.

Les chapitres couverts dans cette partie sont les suivants (cela pourrait changer):

- Ch. 1 La technologie
- Ch. 2 La maximisation des profits
- Ch. 3 La fonction de profit
- Ch. 4 La minimisation du coût
- Ch. 5 La fonction de coût
- Ch. 6 La dualité
- Ch. 15 La théorie des jeux
- Ch. 23 Les biens publics

L'examen final couvrira uniquement les chapitres traités dans cette partie.

Vous pouvez poser des questions au professeur Pongou pendant ses heures de bureau sur Zoom (les mercredis de 10h00 à 11h00). Le lien sera dans Brightspace.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tous les examens sont des examens à livres ouverts que vous rédigez à la maison et soumettez en ligne.

Pondération

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Examen de mi-session	50 %	22 octobre
Examen final	50 %	À déterminer

Politique concernant les examens différés

Le règlement universitaire prévoit que l'absence à un examen pour cause de maladie doit être justifiée au professeur par la présentation d'un certificat médical, sinon la personne sera pénalisée. La Faculté se réserve le droit d'accepter ou de refuser la raison avancée s'il ne s'agit pas d'une raison médicale. Les raisons telles que les voyages, le travail et les erreurs commises dans la lecture de l'horaire des examens ne sont habituellement pas acceptées.

Les étudiantEs excuséEs d'un examen doivent écrire un examen différé.

L'étudiantE doit compléter le formulaire de demande DFR pour tout examen, y compris les examens de mi-session. Une fois le formulaire complété et les pièces jointes ajoutés (ex : certificat médical), il sera envoyé automatiquement à l'unité qui offre le cours. La demande doit être envoyée dans les cinq jours ouvrables après la date de l'examen et doit satisfaire à toutes les conditions du Règlement scolaire I-9.5 ([Règlement académique I-9 – Évaluation des apprentissages](#)).

L'examen final différé (avec certificat médical) aura lieu le 16 janvier 2021.

PREVENTION DE LA VIOLENCE SEXUELLE

L'Université d'Ottawa ne tolère aucune forme de violence à caractère sexuel. La violence sexuelle désigne tout acte de nature sexuelle commis sans consentement tel que le viol, le harcèlement sexuel ou les cyberagressions. Autant l'Université que les associations d'employées et d'employés, ainsi que d'étudiantes et d'étudiants offrent toute une gamme de ressources et de services donnant accès aux membres de notre communauté à des informations et à du soutien confidentiels, ainsi qu'aux procédures pour signaler un incident ou porter plainte. Pour tout renseignement, [visitez le site « Violence sexuelle : soutien et prévention »](#).

DES RESSOURCES POUR VOUS :

Centre de mentorat de la Faculté

Le centre de mentorat de la Faculté des sciences sociales a comme objectif de prêter main-forte tant au point de vue scolaire que personnel aux étudiantes et étudiants de tous les programmes d'études de la Faculté, peu importe où ils en sont dans leurs programmes d'études.

Les raisons pour rencontrer un mentor sont diverses : échanger avec un étudiant qui en est à sa 3e ou 4e année d'études, avoir plus d'informations sur les programmes et services offerts à l'Université d'Ottawa, ou tout simplement améliorer ses méthodes d'étude (gestion du temps, prise de notes, préparation aux examens, etc.).

Le centre de mentorat est un lieu d'échanges sur les méthodes d'études et la vie à l'université. Et les mentors sont des étudiantes et étudiants d'expérience, formés pour répondre adéquatement à vos questions.

Centre d'aide à la rédaction des travaux universitaire

Au **CARTU**, vous apprendrez à comprendre et corriger vos erreurs et à bien rédiger de façon autonome. En travaillant avec nos conseillers en rédaction, vous pourrez acquérir les compétences dont vous avez besoin pour maîtriser la langue écrite de votre choix, améliorer votre réflexion critique, développer vos habiletés d'argumentation, connaître tout ce qu'il faut savoir sur la rédaction universitaire.

Service de counselling

Le Service de counselling et de développement personnel peut vous rendre service de plusieurs façons. Nous offrons les types de counselling suivants :

- counselling personnel
- counselling de carrière
- counselling en méthodes d'étude

Bureau des droits de la personne

Mandat:

Assurer le leadership dans la création, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, des procédures et des pratiques en matière de diversité, d'inclusion, d'équité, d'accessibilité et de prévention du harcèlement et de la discrimination.

Coordonnées :

1, rue Stewart (rez-de-chaussée, pièce 121) - Tél. : 613-562-5222 / Courriel : respect@uOttawa.ca

Accommodements scolaires

L'Université d'Ottawa a toujours tenté de répondre aux besoins des personnes ayant des troubles d'apprentissages ou toute autre limitation fonctionnelle permanente ou temporaire : surdité, handicap visuel, problèmes de santé physique prolongée, problème de santé mentale. Le Service d'accès et la communauté universitaire travaillent en collaboration pour vous offrir l'occasion de développer et de maintenir votre autonomie ainsi que de réaliser votre plein potentiel tout au long de vos études universitaires. Un grand choix de services et de ressources vous sont offerts avec expertise, professionnalisme et confidentialité.

Si votre participation à la vie universitaire est compromise et que des mesures adaptées s'imposent (adaptation physique, mesures adaptées pour les examens, stratégies d'apprentissage, etc.), vous devez alors faire connaître votre situation au service d'accès le plus tôt possible :

- en personne à notre bureau
- en ligne à <http://sass.uottawa.ca/fr/access/registration>
- par téléphone au 613-562-5976

Dates limites pour les demandes de mesures adaptées pour les examens :

- **Examens de mi-session, tests, examens différés** : 7 jours ouvrables avant la date de l'examen, du test ou de toute autre évaluation écrite (excluant le jour de l'examen).
- Examens finals :
 - 15 novembre pour la session d'automne
 - 15 mars pour la session d'hiver
 - 7 jours ouvrables avant la date de l'examen pour la session printemps/été (excluant le jour de l'examen)

Centre de développement de carrière

Le centre de développement de carrière vous offre une variété de services et de ressources en développement de carrière qui vous permettent de reconnaître et de mettre en valeur les compétences dont vous aurez besoin pour votre transition sur le marché du travail.

Activités sur le campus

Consultez la liste des activités sur le campus pour les étudiants qui ont comme objectifs de répondre à une foule de besoins variés.

uoSatisfACTION

FAITES BOUGER LES CHOSES!

Avez-vous des [commentaires sur votre expérience universitaire ou des suggestions pour l'améliorer?](#)

Dites-le-nous!

ATTENTION A LA FRAUDE SCOLAIRE !

La fraude scolaire est un acte commis par une étudiante ou un étudiant et qui peut fausser l'évaluation scolaire (c'est-à-dire les travaux, tests, examens, etc.). Elle n'est pas tolérée par l'Université. Toute personne trouvée coupable de fraude est passible de sanctions sévères.

Voici quelques exemples de fraude scolaire :

- Plagier ou tricher de quelque façon que ce soit;
- Présenter des données de recherche qui ont été falsifiées;
- Remettre un travail dont vous n'êtes pas, en tout ou en partie, l'auteur;
- Présenter, sans autorisation écrite des professeurs concernés, le même travail dans plus d'un cours.

Ces dernières années, le perfectionnement d'Internet a fortement facilité la découverte des cas de plagiat. Les outils mis à la disposition de vos professeurs et professeures permettent, à l'aide de quelques mots seulement, de retracer sur le Web l'origine exacte d'un texte.

Pour plus d'information sur la fraude et les moyens de l'éviter, vous pouvez consulter la page web de la faculté offrant des conseils pour vos études et le [Guide de rédaction des travaux universitaires](#).

Vous pouvez également [consulter la page web du Cabinet de la provost et vice-rectrice aux affaires académiques sur l'intégrité dans les études](#).

Vous pouvez également vous référer au [guide de l'étudiant sur l'intégrité dans les études](#).

La personne qui a commis ou tenté de commettre une fraude scolaire ou qui en a été complice sera pénalisée. Voici quelques exemples de sanctions pouvant être imposées :

- recevoir la note « F » pour le travail ou le cours en cause;
- l'ajout d'une exigence supplémentaire (de 3 à 30 crédits) au programme d'études ;
- la suspension ou l'expulsion de la Faculté.

Vous pouvez vous référer au [règlement académique I-14 – Fraude scolaire](#).